

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

Le 18 mai 2022, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 21

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Sandra AUJOL donne procuration à M. Marien DUFOURD, M. Louis PEREIRA donne procuration à Mme Laëtitia BOBEL, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents excusés : M. René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Lydie ROBERT.

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Manon DEQUAIRE, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité (20 voix pour, 1 abstention : M. François RUDEL, absent).

2 Convention de mise à disposition de compteurs électriques nomades – caution

M. Yves FERRIER : la commune a fait l'acquisition de deux compteurs électriques nomades pour les manifestations qu'elle organise.

Ces compteurs pourront être mis à disposition des associations communales ou extra communales organisant des manifestations sur le territoire communal.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, avec signature d'une convention de mise à disposition, il est proposé de demander une caution de 1 000 € par compteur en cas de vol, détérioration etc.

Ces compteurs sont branchés sur le réseau électrique, il est nécessaire d'effectuer une demande de contrat auprès du fournisseur d'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec les associations, cette convention incluant une caution de 1 000 € par compteur.

3 Approbation des tarifs Enfance-jeunesse à compter du 1^{er} juin 2022

M. Marien DUFOURD : il est proposé d'ajouter aux tarifs existants un tarif pour les enfants apportant leur repas suite à des allergies (Programme d'Accueil Individualisé) pour les mercredis et l'extrascolaire.

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} juin 2022, le document a été joint à la convocation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ce nouveau tarif à compter du 1^{er} juin 2022.

4 Acquisition de parcelles lieu-dit Les Vaures – secteur Dallet – «anciennement Béton-Vicat »

Mme Danielle RANCY : il est proposé au conseil municipal d'acquérir 21 parcelles sur le secteur de Dallet appartenant à l'indivision PAULY – MISSON :

- A 1189	275 m2
- A 1192	155 m2
- A 1900	98 m2
- A 1159	34 m2
- A 1174	165 m2 lot 00A0001
-	165 m2 lot 00A0002
- A 1184	48 m2
- A 1142	1230 m2
- A 1144	103 m2
- A 1157	67 m2
- A 1158	42 m2
- A 1167	240 m2
- A 1168	240 m2
- A 1171	225 m2
- A 1172	225 m2
- A 1173	180 m2
- A 1175	470 m2
- A 1177	290 m2
- A 1178	122 m2
- A 1181	34 m2
- A 1176	250 m2
- A 1160	2820 m2

Soit un total de 7 478 m2 pour l'indivision PAULY-MISSON.

La parcelle cadastrée A 1159 est un BND appartenant à l'indivision Pauly-Misson (34 m2) et à Mme Marie-Thérèse THEVENET et M. Georges FOURNIER (33 m2).

La parcelle cadastrée A 1184 est un BND appartenant à l'indivision Pauly-Misson (48 m2) et à l'indivision composée de Mme Andrée FAURE et ses trois enfants (49 m2).

Ces parcelles sont classées en zone Nn (naturelle) et sont situées dans une zone Natura 2000, le site a été dépollué par Béton-Vicat.

Prix forfaitaire d'acquisition : 2 000 € soit 0.26 € le m2.

M. François RUDEL : la dépollution a été faite correctement ?

Mme Danielle RANCY : oui, j'ai suivi les travaux de dépollution, j'ai rencontré les responsables de Béton-Vicat, ils ont creusé profondément et ont évacué les terres polluées, il n'y a rien à dire.

M. François RUDEL : c'est un lieu sur lequel des entreprises malveillantes allaient décharger des déchets, il faudra penser à une solution pour éviter les dépôts sauvages.

Mme Danielle RANCY : le chemin est barré avec des plots en béton, il y a beaucoup moins de dépôts.

M. François RUDEL : qu'avez-vous prévu après ?

Mme Danielle RANCY : entre le fait que ce soit une zone Natura 2000, en zone inondable, on ne peut pas en faire grand-chose dans l'immédiat. Il nous a semblé important d'acheter ces terrains pour avoir une continuité sur les bords d'Allier, les vendeurs avaient eu des contacts avec des entreprises du bâtiment.

J'ai déjà rencontré les membres du CENA (Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne) pour avoir des conseils.

M. François PIGNOL : depuis que nous avons fermé, les camions ne passent plus, il y a moins de pollution, cela ne les empêche pas de trouver d'autres endroits.

Mme Danielle RANCY : il reste le transformateur, si nous avons besoin d'électricité un jour.

M. François RUDEL : c'est ce qu'il fallait faire.

L'acquisition de ces parcelles est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 Déclassement d'une parcelle du domaine public communal

Mme Leslie DAVID : dans le cadre de l'aménagement des bords d'Allier, il est proposé de déclasser une parcelle de terrain du domaine public communal d'une superficie de 29 m² dans le domaine privé de la commune, afin de procéder ensuite à la vente de ladite parcelle à M. Claude ESCOT (parcelle de couleur verte intitulée Lot D.P. sur le plan).

M. Claude ESCOT, dans le cadre d'un échange de parcelles, vendra à la commune une parcelle de 27 m² (parcelle de couleur « sable » intitulée Lot A sur le plan).

Une division parcellaire a été réalisée par le cabinet de géomètres-experts GEOVAL.

M. Jean DELAUGERRE : vous avez eu le plan avec la convocation montrant les parcelles concernées.

Le déclassement de la parcelle concernée du domaine public communal en vue d'une cession est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Acquisition et vente de parcelles – secteur Dallet

Mme Leslie DAVID : il est proposé d'approuver la vente et l'acquisition suivantes :

- vente à M. Claude ESCOT de la parcelle intégrée dans le domaine privé de la commune, d'une superficie de 29 m², au prix de 27 € la parcelle.

- acquisition par la commune de la parcelle (Lot A) d'une superficie de 27 m², au prix de 27€ la parcelle, sans soulte.

Le service des Domaines a émis un avis favorable à cet échange, sans soulte.

L'échange des parcelles (acquisition et vente) est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 Questions diverses

* M. Jean DELAUGERRE : j'ai reçu les représentants de la société JALICOT, exploitant de la carrière, ils m'ont confirmé la fin de l'exploitation de la carrière du Puy du Mur au 30 juin 2022.

La commune est propriétaire d'environ 20 % des terrains concernés, le reste appartenant à la commune de Vertaizon. Ils sont prêts à céder le foncier de la carrière pour l'euro symbolique à la commune ou à l'intercommunalité.

Ils se sont engagés à combler en partie le trou sur une période s'étalant sur 6 à 8 ans, et à le faire en fonction d'un éventuel projet de la commune ou de l'intercommunalité.

M. François RUDEL : ils ne vont pas le boucher complètement, c'est gigantesque, ils vont faire quelques talutages, il y a une sécurisation à faire, il y a des parcelles leur appartenant, d'autres appartenant à des collectivités, le dossier est quand même compliqué, il y a cette falaise et il faut la sécuriser. Acquérir pour l'euro symbolique, pourquoi pas, mais ils se tirent une belle épine du pied, il y a des responsabilités.

Il y a eu des aménagements réalisés dans des carrières, ce sont de beaux projets mais compliqués et onéreux. Ce n'est peut-être pas l'objectif principal en ce moment.

Il faut vraiment bien prendre en compte ce problème de sécurisation. Il y avait également des histoires d'eau, si la carrière se remplit, c'est intéressant pour la nature, un lieu qui se réensauvage, des animaux vont revenir.

Mais il peut y avoir de gros ruissellements, il y aura des responsabilités si cela cause des dégâts. Vu qu'on est propriétaire, on est engagé.

M. Matthieu GAVAIX : nous avons rencontré le responsable de la carrière, il nous avait affirmé qu'il n'y aurait pas de souci de ruissellement, à vérifier.

M. Jean DELAUGERRE : pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, pour la tenue des bureaux de vote, merci de nous transmettre vos disponibilités pour établir le planning.

TABLE DES MATIERES :

2022-29 : Convention de MAD compteurs électriques nomades - caution

2022-30 : Tarifs Enfance-jeunesse péri et extrascolaire à compter du 1^{er} juin 2022

2022-31 : Acquisition de parcelles lieu-dit Les Vaures – secteur DALLET bords d'Allier

2022-32 : Déclassement d'une parcelle du domaine public communal pour cession

2022-33 : Cession et acquisition de parcelles (échange) M. Claude ESCOT – quais d'Allier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux